



CESMD de Poitou-Charentes

Déclaration en matière de stratégie Erasmus 2014-2020

En février 2018, le pôle Aliénor de Poitou-Charentes est devenu le pôle Aliénor.

Depuis 1998 Le CESMD de Poitou-Charentes propose des enseignements supérieurs et une offre de formation professionnelle continue en musique et en danse. En 2010 les formations supérieures en danse ont été suspendues ; les parcours VAE du DE musique ont été mis en place en 2011.

Formations supérieures actuelles :

- Diplôme d'État (DE) de professeur de musique (cycle court) ;
- Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM/Licence de musique), cursus conjoint avec l'Université de Poitiers ;
- Master universitaire « Musique : recherche et pratiques d'ensemble » en collaboration avec l'Université de Poitiers et l'Abbaye aux Dames de Saintes (ouverture en septembre 2013).

Membre actif de l'association européenne des conservatoires (AEC) depuis 2002, le CESMD est convaincu qu'une réforme de qualité de l'enseignement supérieur artistique en France intègre nécessairement une importante dimension internationale, et a placé celle-ci au cœur de son projet d'établissement. Le processus d'internationalisation a commencé dès l'habilitation du CESMD pour le DNSPM/Licence, premier diplôme d'enseignement supérieur musique s'inscrivant dans le schéma de Bologne (créé en 2008). L'obtention de la charte Erasmus (2010) a permis l'ouverture des activités de mobilité ; depuis, la direction du CESMD travaille à installer une véritable culture de l'international au sein de l'établissement.

À cette fin, les objectifs de mobilité des étudiants et des personnels sont envisagés différemment selon les formations.

FORMATIONS D'INTERPRÈTE (DNSPM et Master)

Centrées sur le développement artistique personnel de l'étudiant, et débouchant généralement sur des carrières « portfolio », ces formations sont considérablement enrichies par la mobilité : au-delà des bénéfices immédiats, celle-ci aide en effet l'étudiant à élargir son premier réseau professionnel.

Objectifs :

- Stabiliser puis augmenter le nombre des mobilités d'études (1^{er} et 2^e cycles), afin d'atteindre 20% de diplômés ayant effectué une mobilité pendant leurs études d'ici à 2020 ;
- Construire des partenariats avec des ensembles européens, pour mettre en place des stages (Master) ;
- Développer les mobilités entrantes (études et stages), l'ouverture du cursus de Master constituant un atout en terme d'attractivité ; équilibrer les mobilités entrantes et sortantes ;
- Favoriser une poursuite d'études à l'étranger pour plus d'étudiants (*degree mobility*).

FORMATION PÉDAGOGIQUE (DE)

Dans tous les pays, les formations et les métiers de l'enseignement, intrinsèquement liés à la langue, à la culture, et au système éducatif national, opposent plus d'obstacles que ceux de musicien-interprète à la mobilité individuelle des étudiants et des diplômés. Dans la perspective d'une Europe de l'éducation artistique, il est néanmoins nécessaire d'introduire aussi une dimension internationale dans ces formations.

Objectifs :

- Apporter aux étudiants et aux professionnels locaux (formation professionnelle continue) des connaissances d'autres modèles en les informant sur les réseaux professionnels européens, et en

invitant des enseignants étrangers à présenter leur contexte d'exercice du métier et leurs pratiques pédagogiques ;

- Promouvoir la mobilité par une préparation linguistique adaptée, et des partenariats avec des établissements francophones en Europe et au-delà ;

PERSONNEL

L'implication active à l'international concerne pour l'instant essentiellement les membres de l'équipe de direction et quelques enseignants.

Objectifs :

- Développer la mobilité d'enseignement et encourager la participation régulière des enseignants à des séminaires et formations : pédagogie, évaluation, plateformes thématiques de l'AEC (*Early Music Platform, European Platform for Artistic Research*) ;
- Promouvoir et développer la mobilité des cadres et des coordinateurs pédagogiques ;

PARTENARIATS

Tous les partenariats liés aux mobilités individuelles sont étudiés afin de favoriser celles-ci, et de permettre aux étudiants (entrants et sortants) de bénéficier d'une période d'études avec un artiste en particulier, ou d'enseignements complémentaires. L'ouverture aux pays tiers permettra de développer la mobilité à l'intérieur de la Francophonie, notamment pour les formations pédagogiques et les musiques traditionnelles (Québec, Acadie). Des liens pourront être tissés avec les pays partenaires de la Région et des départements du Poitou-Charentes et de la ville de Poitiers.

Dans le cadre du partenariat avec l'Université de Poitiers et l'Abbaye aux Dames de Saintes, les 3 établissements envisagent d'articuler une partie de leurs partenariats, notamment dans le domaine de la recherche artistique.

Parmi tous ces partenaires, le CESMD souhaite resserrer des liens avec un cercle plus réduit d'établissements, pour développer des collaborations privilégiées.

Depuis 2008, le travail en réseau au sein de l'AEC a permis d'identifier des établissements dont les profils, contextes et préoccupations sont comparables à ceux du CESMD. Les collaborations avec certains d'entre eux ont vocation à se développer au-delà des seules mobilités individuelles, vers des partenariats stratégiques. En s'appuyant sur la complémentarité des établissements et le partage de bonnes pratiques, différents objectifs et actions pourront être envisagés ensemble.

FORMATIONS D'INTERPRÈTE

Réalisations artistiques partagées (production, diffusion, création), particulièrement au niveau du Master, pouvant également impliquer des ensembles professionnels ou structures de diffusion partenaires de l'un des établissements.

FORMATION PÉDAGOGIQUE

Projets spécifiques (voyages d'étude, cours ou modules communs), pour favoriser le développement de compétences pédagogiques partagées, la compréhension mutuelle, et la mise en perspective des systèmes nationaux.

Dans les 2 formations, l'invitation régulière d'enseignants européens dans les jurys (récitals de fin d'études, soutenance de travaux écrits) permet déjà un échange d'expertise et la prise en compte de points de référence communs.

GOUVERNANCE

Depuis 2004, le projet POLIFONIA « *Erasmus Network for Music* » vise à aider les établissements d'enseignement supérieur musique dans la mise en œuvre du processus de Bologne, et à élaborer des outils adaptés aux spécificités du secteur. Le 3^e cycle de ce projet (2011-2014), porté par le Koninklijk Konservatorium Den Haag, associe 55 des 280 établissements membres de l'AEC, répartis en 5 groupes de travail :

1. Évaluation et niveaux
2. La recherche artistique
3. Amélioration de la qualité, Benchmarking et accréditation
4. Formation à l'entreprenariat
5. Mobilité : reconnaissance, monitoring, diplômes conjoints

Le CESMD est l'un des 4 établissements français partenaires de ce projet (groupe 3), et poursuivra son engagement actif à l'AEC au-delà de 2014.

L'enseignement supérieur artistique français vit actuellement de profondes mutations. La structuration des pôles supérieurs et leur engagement dans un réseau européen doivent contribuer à la modernisation globale du secteur et à une nécessaire évolution des modèles français. À cette fin, le CESMD envisage 2 actions prioritaires pour 2014-2020 :

MOBILITÉS INDIVIDUELLES

Au-delà des bénéfices individuels, l'augmentation du nombre d'étudiants en mobilité d'études (entrante et sortante) a des conséquences sur l'ensemble de l'établissement : ouverture d'esprit, préparation à une vie professionnelle ouverte à l'international, niveau d'exigence, etc.

Par ailleurs, la réduction de la durée minimale des stages à 2 mois permet d'envisager plus facilement leur faisabilité à l'international, notamment en Master.

Enfin, la France offrant pour l'instant peu de places en 2^e cycle, le mécanisme de garantie de prêt permettra à plus d'étudiants de se projeter dans des études longues, augmentant ainsi le niveau de qualification des diplômés. La mobilité des enseignants sera encouragée (formation, observation, enseignement), pour favoriser la mise en perspective des représentations nationales, contenus, méthodes pédagogiques et critères d'évaluation.

Le CESMD continuera à développer ses partenariats au bénéfice des mobilités individuelles, en Europe et progressivement au-delà.

PARTENARIATS STRATÉGIQUES

La mise en place de ces partenariats est envisagée en plusieurs étapes :

1. Sollicitations d'établissements aux contextes proches (villes moyennes, taille de l'établissement, complémentarité des formations, relation avec l'université, etc.) en vue de la constitution d'un groupe.

2. Définition d'objectifs et mise en œuvre d'actions qui pourront être déclinées dans plusieurs axes :

- réalisations artistiques et projets : production, diffusion, création, recherche artistique
- formations : référentiels, learning outcomes, critères et modalités d'évaluation
- gouvernance : partage de bonnes pratiques, Benchmarking coopératif

3. En fonction du bilan de ces actions, ces partenariats pourraient à moyen terme déboucher sur une évolution des formations (projets réguliers, cours ou modules communs), voire, à plus long terme (probablement au-delà de 2020), sur l'élaboration de diplômes conjoints, inscrivant ainsi l'obligation de mobilité dans certains cursus.

Dans le cadre de la réforme des enseignements supérieurs, et à ce stade de l'évolution du CESMD, son investissement dans ces partenariats lui permettra de bénéficier de l'expérience d'autres établissements. Le CESMD souhaite ainsi contribuer, au sein des pôles supérieurs français, à une amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur artistique, à son articulation avec l'enseignement initial et pré-supérieur, et enfin à sa lisibilité et son attractivité internationales.